



LA LETTRE D'INFORMATIONS AUX ADHÉRENTS DU SNPI-FSU n°129 31/01/19

Spécial AGENDA SOCIAL 2019

L'architecture générale de l'agenda social

Un premier groupe de travail réunissant la DGRH, la DGESCO, des recteurs et les représentants syndicaux a commencé ses travaux. Sa perspective est celle d'une nouvelle circulaire missions.

Un second groupe de travail commencera ses travaux en mars 2019 sur les questions indemnitaires et indiciaires. Nous avons demandé qu'il soit gardé comme perspective que les mesures décidées puissent être mise en œuvre, y compris par effet rétroactif, au 1^{er} janvier 2020.

Un troisième groupe se consacrera à la formation initiale et continue des inspectrices et inspecteurs.

Le groupe de travail « missions »

Une première réunion de l'agenda social des inspectrices et inspecteurs s'est tenue le 30 janvier.

Conduite par la DGRH et la DGESCO, elle réunissait l'ensemble des représentants syndicaux des personnels. Étaient présents le SNPI-FSU, le SIEN-UNSA, le SNIAIPR-UNSA, le SGEN-CFDT et la CGT-Éducation.

La délégation du SNPI était composée de Paul DEVIN, Evelyne COLLIN et Éric NICOLLET.

Le groupe de travail comportait aussi des recteurs (Créteil, Aix-Marseille, Nantes) et des secrétaires généraux.

Cette première séance de travail était centrée sur l'évolution des missions.

Dans son intervention liminaire, le SNPI-FSU a rappelé son attachement à des missions

fondées sur l'accompagnement des enseignants dans les perspectives d'une plus grande démocratisation de la réussite scolaire. Or le constat est quasi unanime d'une impossibilité de traduire cet objectif majeur dans l'exercice quotidien des activités professionnelles du fait d'une multitude de demandes non hiérarchisées, toujours urgentes et peu coordonnées. Notre syndicat a rappelé les multiples alertes qu'il avait adressé pour souligner les graves effets psycho-sociaux entraînés par cette pression et la perte de sens qui en était consécutive.

Notre syndicat a considéré que les éléments permettant de centrer les missions sur le « cœur de métier » étaient déjà présents dans la circulaire de 2015 et qu'il convenait donc avant tout d'analyser les facteurs qui ont empêché sa mise en œuvre.

Ainsi, la circulaire actuelle est loin de confiner les inspectrices et les inspecteurs dans une simple tâche d'exécution, elle prévoit leur implication dans l'élaboration du projet académique. La réaffirmation de cette responsabilité dans un nouveau texte n'aura aucun effet réel sans être accompagnée d'un discours politique à destination des recteurs.

Sur les questions de territoire, le SNPI a rappelé son attachement au travail de proximité. Quelles que soient les évolutions qui s'engageront, notamment dans les perspectives d'une nouvelle organisation académique, notre syndicat considère qu'il n'y a pas de hiatus entre la définition d'un projet académique et sa déclinaison par une action de terrain sur un territoire permettant l'accompagnement de proximité des enseignants et des équipes enseignantes.

Enfin, le SNPI-FSU a rappelé qu'il ne pouvait être question de confondre l'accompagnement avec une prescription méthodologique. Cette dernière n'était capable que de porter des changements superficiels, là où la démocratisation de la réussite demandait au contraire, l'amélioration des pratiques enseignantes par des transformations pédagogiques et didactiques de fond. Nous resterons attachés à l'idée d'un enseignant concepteur de ses enseignements.

Dans ses interventions ultérieures, le SNPI-FSU a demandé que l'allègement des procédures PPCR garantisse que le temps libéré soit investi dans l'accompagnement des enseignants et des équipes enseignantes.

Il a affirmé son opposition à ce que les doyens deviennent des supérieurs hiérarchiques des inspecteurs et la nécessité qu'ils représentent leurs collègues en étant les porteurs de leurs analyses et de leurs demandes exprimées au sein des collèges d'inspecteurs.

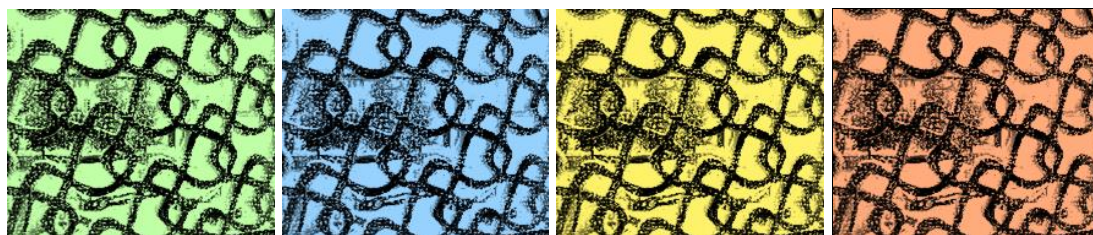
Il a rappelé son opposition à la fusion des corps d'inspecteurs et de chefs d'établissement dans un corps unique de l'encadrement, considérant qu'elle conduirait à une confusion entre des métiers qui doivent rester différents.

Il a demandé que la formation statutaire des inspecteurs soit totalement repensée y compris avec un retour vers des volumes de formation conséquents.

Il a défendu la nécessité des postes maternelle et a protesté contre leur réduction.

Info dernière minute...

La circulaire sur le mouvement devrait paraître au BOEN du 14/02/2019.



Congrès de Valence

27-30 mars 2019

du 27 au 30 mars 2019,
le SNPI-FSU sera en congrès à Valence dans la Drôme...

Venez débattre avec nous du métier,
de l'avenir de nos missions
et de nos revendications indiciaires et indemnitaires

*Pour vous inscrire : saisir le formulaire en ligne
et envoyer un chèque de 30€ (soirée festive)*

► [Formulaire en ligne : cliquez-ici](#)

NOM, Prénom
 Nom d'usage
 Date de naissance
 Adresse personnelle

Courriel personnel
 Téléphone personnel
 Téléphone portable

Corps..... Spécialité.....
 Indice..... Échelon.....

Détachement Oui Non
 les inspecteurs détachés cotisent à la hauteur de leur indice

Classe normale Hors classe Retraité
 Chargé de mission, F

Académie
 Poste

Adresse professionnelle

Téléphone professionnel

J'adhère au SNPI-FSU et je règle ma cotisation syndicale
 en une fois pour un montant de€
 en règlement fractionné de trois versements de.....€
 en règlement fractionné de six versements de.....€

Je souhaite recevoir la revue « Pour » (FSU) seulement par voie numérique
 à l'adresse suivante :@.....
 Je souhaite recevoir la revue « Pour » (FSU) par voie postale à mon adresse
 personnelle

J'accepte de fournir au SNPI-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Ces conditions sont révoquées par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant directement au SNPI-FSU.

Merci de transmettre
 votre bulletin
 et votre règlement à
SNPI-FSU
Trésorier national
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

Indice nouveau majoré	Cotisation en euros
496	128
554	139
586	147
623	156
635	167
662	174
684	185
715	194
738	203
787	213
825	245
HEA 1	254
HEA 2	261
HEA3 + B1	268
HEB2	273
HEB3	281
Stagiaire ou faisant fonction	84
Retraité net<2500€	101
Retraité net>2500€ et <3000€	111
Retraité net>3000€	121

la réduction d'impôts est de 66 %